

Demande d'adhésion à la coopérative wobe

Chaque personne souhaitant devenir coopérateur ou coopératrice de la Coopérative wobe, devra être majeur, remplir la demande d'adhésion et accepter les statuts de celle-ci. En devenant membre, vous contribuez à soutenir les démarches de la coopérative et participez à une aventure collective regroupant des personnes désireuses de faciliter la mise en place de lieux et d'activités culturelles, créatives et solidaires.

Conformément aux statuts, être membre vous donne le droit de vote aux assemblées générales.

Appartement n° au étage, sis à

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal / localité :

Numéro de téléphone fixe : Numéro de portable :

Email :

Profession : Date de naissance :

Nationalité :

(commune et canton pour les CH, permis de séjour, B, C ou autre). Les ressortissants d'États non membres de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange ne peuvent pas acquérir de parts sociales.

Date et lieu : Signature :

Merci de verser le montant de votre part sociale de CHF 5'300.00 sur le compte suivant :

Banque Credit Suisse, IBAN CH21 3100 0149 9768 8100 3, ouvert au nom de la coopérative wobe - Rue du Faucon 21 - 2502 Bienne. Veuillez renvoyer ce formulaire signé avec une copie d'une pièce d'identité valable à : contact@wo-be.ch ou par courrier postal.

- Les parts sociales d'une valeur de CHF 5'300.00 sont rattachées à un appartement. Une seule part sociale peut être acquise par appartement. Une part sociale octroie un droit de vote aux assemblées générales.
- L'investissement dans une part sociale peut intervenir via son 2^{ème} pilier. Toutes les caisses de pension permettent un retrait de ce montant sur votre avoir à disposition.
- Le signataire atteste expressément que les fonds consignés ne sont pas étrangers au sens des dispositions de la Loi Fédérale sur l'acquisition d'immeuble par des personnes à l'étranger du 16.12.1983.
- Le signataire déclare avoir pris connaissance et accepté les statuts et règlements de la coopérative wobe et à en soutenir activement les buts.
- Conformément aux statuts de wobe, le comité valide les demandes d'adhésion et a la liberté de refuser une requête. Dans ce cas, la part sociale souscrite est remboursée.
- Votre adhésion est validée lorsque la part sociale a été payée.

Confirmation d'adhésion et récépissé (ne pas remplir)

Valeur en CHF :

Date de validation de l'adhésion : Numéro de membre:

Date et lieu: Signature :

